

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ
CDPF – Centre de Droit Privé Fondamental

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET
ORGANISMES :

Université de Strasbourg

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023
VAGUE C

Rapport publié le 13/02/2023

Au nom du comité d'experts¹ :

Valérie Laserre-Kiesow, Présidente du comité

Pour le Hcéres² :

Thierry Coulhon, Président

En vertu du décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 :

1 Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2) ;

2 Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5).

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Présidente : Mme Valérie Lasserre, Le Mans Université.

Experts :

Mme Annie Chamoulaud-Trapier, université de Limoges.
Mme Valérie Malabat, université de Bordeaux.
M. Lukas Rass-Masson, université de Toulouse 1 Capitole.

REPRÉSENTANTE DU HCÉRES

Mme Catherine Marie

CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Centre de droit privé fondamental
- Acronyme : CDPF
- Label et numéro : EA 1351
- Composition de l'équipe de direction : Mme Dominique d'Ambra
Directeur de l'unité depuis le 1^{er} janvier 2022 : Marc Mignot

PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

Domaine scientifique : Sciences humaines et sociales

Panel : SHS 2 : Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

Sous panel disciplinaire : SHS2-1 Droit

Section disciplinaire : Section 01 du CNU

Domaine d'activité : droit privé général, droit civil et procédure civile, droit international privé et droit comparé, droit pénal et procédure pénale, histoire du droit

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

Le CDPF est structuré en axes formés autour d'une seule équipe, alors que lors du précédent contrat des sous-équipes avaient été constituées, lesquelles étaient nécessairement formées d'un très petit nombre de chercheurs. Il en existe trois : Le premier axe porte sur les fondements du droit et plus spécialement du droit privé, et sur le droit privé général. Le deuxième axe porte sur le droit des personnes, de la famille et de la bioéthique. Le troisième axe est l'axe relatif aux procédures, civile et pénale, et au droit processuel.

Mais ce dernier axe a pâti du départ récent à la retraite d'un membre de l'unité. Sa prochaine réorganisation semble nécessaire du fait du départ futur, également à la retraite, d'un autre membre de l'unité. L'unité pour le prochain contrat a redéfini quatre axes afin de mieux refléter les spécialités des membres du CDPF et de tenir compte des nombreux changements intervenus dans la composition de l'unité : - droit civil et procédure civile dirigé par N. Kilgus et S. Pierre-Maurice ; - droit international privé et droit comparé dirigé par S. Fulli-Lemaire ; - droit pénal et procédure pénale dirigé par J. Leblois-Happe - histoire du droit dirigé par C. Drand.

Les membres de cette équipe unique cherchent à être complémentaires grâce à leurs spécialités et à travailler autour d'un socle commun à partir de projets diversifiés. Cette méthode a été choisie pour permettre une interdisciplinarité et aussi d'intégrer tous les membres de l'unité dans l'activité de celle-ci.

La stratégie de l'équipe consiste à impliquer les chercheurs dans un travail collectif et interdisciplinaire sur la thématique de la vulnérabilité qui est relativement fédératrice. Une autre thématique centrale et fédératrice est proposée, celle des procédures rapides. Le CDPF a été attentif à l'évolution des méthodes et des pratiques en ce qui concerne le tissage de relations avec d'autres unités de recherche internes ou externes à l'université de Strasbourg et avec l'environnement socio-économique.

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

Le CDPF a été créé en 1994 par le professeur Georges Wiederkehr qui en assura la direction jusqu'en 1998. Lui ont ensuite succédé : m. Frédérique Granet (jusqu'en 2017) puis Mme Dominique d'Ambra (jusqu'au 1^{er} janvier 2022) avant que ne soit élue l'équipe de direction actuelle : M. Marc Mignot (directeur) et Magali Nord-Wagner (directrice adjointe).

Les effectifs de l'unité ont augmenté lors du dernier contrat pour passer de dix-neuf à 22 membres. Elle comprend aujourd'hui douze professeurs (dont 3 émérites) et dix maîtres de conférences, dont quatre titulaires de l'habilitation à diriger des recherches. Les doctorants actuellement inscrits sont au nombre de 45 et 22 membres de l'unité ont soutenu leur thèse pendant la période de référence.

L'équipe a connu une évolution structurelle : auparavant organisée en sous-équipes, elle est désormais constituée d'une seule équipe dont les activités étaient organisées en trois axes disciplinaires

- Axe 1 : Recherches sur les fondements du droit (droit privé général)
- Axe 2 : droit des personnes et de la famille et bioéthique
- Axe 3 : droit processuel

Cette organisation des activités en axes disciplinaires était héritée du contrat précédent et une réflexion sur une réorganisation de ces axes a été opérée afin de mieux refléter les spécialités des membres du CDPF et de tenir compte des nombreux changements intervenus dans la composition de l'unité de recherche. L'unité affiche ainsi désormais quatre axes de recherche :

- Droit civil et procédure civile (dirigé par N. Kilgus et S. Pierre-Maurice)
- Droit international privé et droit comparé (dirigé par S. Fulli-Lemaire)
- Droit pénal et procédure pénale (dirigé par J. Leblois-Happe)
- Histoire du droit (dirigé par C. Drand)

La mise à disposition de locaux n'a pas évolué par rapport au contrat précédent. L'unité ne dispose ainsi pas de locaux propres, mais ses membres peuvent utiliser des locaux mis à disposition par la fédération de recherche (un bureau de direction et une salle de travail accessible aussi bien aux enseignants-chercheurs qu'aux doctorants) situés à Strasbourg, sur le Campus Esplanade, bâtiment Escarpe, 11 rue du Maréchal Juin. La salle collective a été réaménagée et dotée d'un nouveau mobilier et de nouveaux équipements informatiques. Elle est exclusivement occupée par les doctorants. Si des locaux communs pourraient être un facteur de développement parmi d'autres d'une dynamique collective, les enseignants-chercheurs de l'unité ne se plaignent pas de la situation actuelle.

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

Le Centre de droit privé fondamental est membre de la fédération de recherche *L'Europe en mutation* (FRU6703). Celle-ci a été créée en 2009. Elle se présente comme une plateforme de services et d'appui aux unités rattachées. Cette Fédération accueille six unités de recherche en droit, histoire contemporaine et économie. La fédération de recherche s'occupe de la gestion financière et de l'organisation matérielle des colloques. Elle apparaît comme le soutien administratif le plus proche des unités de recherche qui en sont membres. La Direction de la Recherche et de la Valorisation est le service central de l'université de Strasbourg dont la mission est le soutien administratif et financier de la Recherche. Les Directeurs d'Unités de Recherche sont les interlocuteurs directs de ce service central. Cette Direction informe les unités de Recherche sur les AAP et les aide au montage des dossiers. Elle assure le suivi des contrats de recherche. Le label national pérenne « Initiative of Excellence » (Idex) a été obtenu par l'université de Strasbourg en 2016 avec ses partenaires CNRS et Inserm.

Des membres du CDPF (E. Naudin, N. Kilgus) sont membres du bureau de la Fédération nationale du Droit du Patrimoine (FNDP), avec laquelle plusieurs colloques ont été organisés. La FNDP fédère tout à la fois des Master 2 de droit et gestion du patrimoine et des universitaires et praticiens juristes du patrimoine.

Le CDPF entretient des relations avec d'autres unités de recherche membres de la même Fédération de Recherche, spécialement avec l'UMR DRES (« Droit, Religion, Entreprise et Société », UMR 7354), en particulier pour le droit des affaires (recherche collective en droit bancaire ; projet de recherche sur les spoliations) ou encore avec le laboratoire de recherche du Centre d'études internationales de la Propriété Intellectuelle (Ceipi – UR 4375).

Le CDPF coopère également avec d'autres unités de recherche d'autres composantes de l'université de Strasbourg, spécialement avec le laboratoire Dynamiques européennes (UMR7367) de la Faculté des sciences sociales : création, en partenariat avec ce dernier, du parcours criminologie du Master droit pénal et sciences criminelles (adossé au CDPF) ; mise en œuvre du projet de recherche Stageval en vue d'évaluer l'impact des stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants, en partenariat avec la cour d'appel de Colmar, la Délégation interministérielle à la Sécurité Routière (DSR) et la Mission interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (Mildeca).

Le CDPF a également des liens avec la Société de législation comparée, en particulier pour l'organisation de colloques avec publications des actes.

A l'international, des « contacts » ont été établis avec les universités de Ferrara en Italie et de Madrid (UAM), mais sans que des partenariats formels aient été mis en place.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2021

Personnels permanents en activité	
Professeurs et assimilés	8
Maîtres de conférences et assimilés	10
Directeurs de recherche et assimilés	0
Chargés de recherche et assimilés	0
Chercheurs des EPIC et autres organismes, fondations ou entreprises privées	0
Personnels d'appui à la recherche	0
Sous-total personnels permanents en activité	18
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	12
Personnels d'appui à la recherche non permanents	0
Post-doctorants	0
Doctorants	53
Sous-total personnels non permanents en activité	65
Total personnels	83

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : en personnes physiques au 31/12/2021. Les employeurs non tutelles sont regroupés sous l'intitulé « autres ».

Employeur	EC	C	PAR
Université de Strasbourg	18	0	0
Total	18	0	0

BUDGET DE L'UNITÉ

Budget récurrent hors masse salariale alloué par les établissements de rattachement (tutelles) (total sur 6 ans)	136.0
Ressources propres obtenues sur appels à projets régionaux (total sur 6 ans des sommes obtenues sur AAP Idex, i-site, CPER, collectivités territoriales, etc.)	5.0
Ressources propres obtenues sur appels à projets nationaux (total sur 6 ans des sommes obtenues sur AAP ONR, PIA, ANR, FRM, INCa, etc.)	0.0
Ressources propres obtenues sur appels à projets internationaux (total sur 6 ans des sommes obtenues)	0.0
Ressources issues de la valorisation, du transfert et de la collaboration industrielle (total sur 6 ans des sommes obtenues grâce à des contrats, des brevets, des activités de service, des prestations, etc.)	0.0
Total en euros (en k €)	141.0

AVIS GLOBAL

Le Centre de droit privé fondamental (ci-après CDPF) est une unité de recherche dynamique de petite taille, pluridisciplinaire, composée de dix-huit membres titulaires permanents, douze membres non permanents et 53 doctorants (dont 37 inscrits en thèse pendant la période évaluée). Ses publications nombreuses et de haut niveau dans des revues à comité de lecture et des ouvrages collectifs, en particulier en droit de la famille, droit pénal, droit comparé, droit des procédures civiles ou droit des contrats, contribuent à la renommée de l'unité au niveau local et national. Plusieurs de ses membres bénéficient d'une haute reconnaissance nationale et internationale. Le CDPF structure sa recherche autour de trois axes. Le premier axe est consacré aux fondements du droit et plus spécifiquement à ceux du droit privé en général. Le deuxième porte sur le droit des personnes et de la famille et sur la bioéthique. Le troisième est relatif au droit processuel (concernant tant les procédures pénales que civiles). Cette diversité s'explique par l'extrême pluridisciplinarité de ses membres qui est à la fois une force et une faiblesse en ce qu'elle rend difficile l'émergence de plusieurs thématiques de recherche collective.

Afin de renforcer la visibilité et l'attractivité de l'unité, la thématique centrale et fédératrice de la vulnérabilité a été développée (notamment dans le cadre de l'Idex) à travers de nombreux colloques et ouvrages et la formation par la recherche sur la thématique grâce à un cours sur le droit des personnes vulnérables en Master 1. Un autre thème transversal (au droit civil/pénal/administratif/processuel) pourrait s'y ajouter s'il rencontrait un consensus dans l'unité : les procédures rapides. La recherche collective en droit comparé, droit international et droit international privé a été particulièrement développée (avec la participation au niveau européen au programme Justice/Just-JCOO-AG, des conférences en droit comparé, la politique d'invitation de professeurs chinois et de doctorants koweïtiens, enfin la formation par la recherche dans un cadre européen engagée par des séminaires de master 2 bilingues avec des universités de Bâle, Tübingen et Innsbruck). Ces réseaux européens pourraient être utilisés dans l'avenir comme la base de projets collectifs internationaux structurants.

Le CDPF est attractif à l'égard des jeunes chercheurs. Le nombre de ses doctorants est élevé, même s'il n'a pas mis en place de stratégie claire visant à augmenter le nombre de contrats doctoraux, que ce soit du côté des projets Idex ou de la Région. L'unité s'efforce de les impliquer dans la recherche, en organisant des séminaires doctoraux ou des conférences à leur intention, ensemble avec l'École doctorale, en associant des doctorants aux activités scientifiques de l'unité, en cofinçant les mobilités de l'ensemble des chercheurs de l'unité à des manifestations scientifiques dans d'autres universités, françaises ou étrangères et en les informant sur les concours. Toutefois, les doctorants ne participent aux réunions de l'unité qu'à travers leur représentant et reçoivent les informations trop tardivement après la rentrée d'accueil.

Si différents partenariats ont été créés pendant le dernier contrat (notamment avec la cour d'appel de Colmar, la Délégation interministérielle à la sécurité routière et la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les pratiques addictives, les notaires, l'association Harmonie Mutuelle, l'Erage, la Gendarmerie et avec d'autres unités de recherche - Sulisom Subjectivité, lien Social et Modernité, Cejesco Centre d'Etudes Juridiques sur l'Efficacité des Systèmes Continentaux,, l'université de Reims Champagne-Ardenne), ils n'ont pas encore été formalisés et pérennisés. De même le CDPF n'a pas encore développé une stratégie collective et pérenne d'inscription d'une partie des projets dans ces appels à projet de l'Idex, ou européens, ou dans des Instituts thématiques interdisciplinaires ni une politique de vulgarisation alors que les sujets sont de très grande actualité (vulnérabilité, politique pénale, violences) et s'y prêteraient parfaitement. Pour ce faire, il faudrait que l'unité dispose d'un personnel d'appui plus efficace et réactif pour le développement de la recherche collective dans le cadre de la Fédération de recherche.

ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

A - PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

Si plusieurs actions ont été mises en œuvre afin de prendre en compte les recommandations de la précédente évaluation, on peut tout de même constater quelques difficultés, liées sans doute aussi au contexte de la crise sanitaire, dans la mise en œuvre effective de l'ensemble des recommandations.

- Quant à la stratégie scientifique, a été recommandé de procéder à une définition de thèmes de recherche au-delà de celui de la vulnérabilité, et autour desquels des projets communs pourraient se développer, notamment en renforçant la perspective de droit comparé,

international et international privé ; le thème de la vulnérabilité reste toutefois au cœur du projet collectif, même s'il est assorti d'actions communes plus ou moins ponctuelles autour d'autres thématiques ; l'élargissement des axes de recherche de l'unité, au-delà du thème de la vulnérabilité et y compris vers le droit international privé et droit comparé, répond à la recommandation ;

- Sur la stratégie de projets en réseau et de partenariats déjà mise en œuvre au plan national dans l'axe « Personnes, famille et bioéthique », la recommandation était de développer les projets sur les plans international et européen en particulier sur les thématiques de droit pénal et procédure pénale et également en droit international privé ; le rapport d'autoévaluation fait état à cet égard de contacts pris, auxquels s'ajoutent le nouvel axe droit pénal et procédure pénale, qui offrent des perspectives vers la formalisation de nouveaux partenariats ;
- Pour la dynamique de recherche collective et l'appui à cette recherche, il était recommandé à l'unité d'exploiter davantage les possibilités offertes par l'Idex, en termes d'appui au développement et au montage de projets collectifs, et pour obtenir des supports de postdoctorants, en soutien aux projets collectifs ; il n'apparaît ici pas clairement en quoi, sur la période évaluée, le CDPF a directement tiré profit de dispositifs et de moyens mis en place par l'Idex, mais de façon assez ponctuelle, avec un contrat exploratoire ayant permis un financement pour un montant de 7 500 € en 2016, mais sans s'inscrire dans la perspective d'un institut thématique interdisciplinaire (ITI) ;
- Une autre recommandation portait sur l'exploitation de l'axe de la vulnérabilité pour le développement de partenariats avec les juridictions, mais aussi avec les collectivités locales et les différents acteurs sociaux intervenant dans le domaine de la protection de l'enfance et des majeurs vulnérables, et plus généralement les relations avec les milieux professionnels et le monde judiciaire renforcées notamment en négociant des financements CIFRE ; les liens avec le monde judiciaire se sont renforcés au regard de l'enseignement et de la co-organisation ou organisation de colloques, et le partenariat Stageval portant sur les politiques pénales apparaît comme une initiative ponctuelle. L'ensemble paraît toutefois quelque peu en deçà de la recommandation. Des financements Cifre notamment n'ont pas pu être obtenus.
- Une communication plus horizontale, par le biais des réunions plus fréquentes, a également paru souhaitable, pour pérenniser des modes de fonctionnement consensuels qui conviennent dans la perspective où des arbitrages entre différents projets pourraient devenir nécessaires pour des raisons budgétaires ; le rapport d'autoévaluation fait état à cet égard d'une multiplication des réunions, une à trois par an, et les efforts collectifs pour établir un mode de communication collégial et régulier méritent d'être poursuivis.
- Une dernière recommandation portait sur le développement de projets soutenus par l'Idex pour obtenir des contrats doctoraux supplémentaires, tout comme des contrats doctoraux financés par la Région. Si un contrat doctoral financé par la Région a pu être obtenu sur la période évaluée, il n'apparaît pas clairement en quoi la stratégie du CDPF s'inscrit dans une logique visant à augmenter le nombre de contrats doctoraux, que ce soit du côté des projets Idex, de la Région ou des financements Cifre. La compréhension de l'environnement institutionnel et scientifique, notamment en ce qui concerne les places respectives de l'Idex et de la Fédération de recherche (« L'Europe en mutation »), ne répond pas tout à fait clairement à la recommandation du précédent rapport d'évaluation.

Le document d'autoévaluation fait apparaître que l'unité s'était assigné deux objectifs scientifiques majeurs pour le contrat passé :

- Créer une dynamique collective
- Renforcer l'attractivité de l'unité de recherche

Ces objectifs sont en adéquation avec le profil du CDPF : face à la diversité des thématiques de recherche de ses membres, il est en effet pertinent de vouloir développer une dynamique collective pour construire véritablement une équipe identifiée en tant que telle. De ce point de vue, l'organisation de colloques mobilisant la grande majorité de la communauté et le choix d'une thématique de recherche commune et transversale (la vulnérabilité) sont de nature à renforcer tant la cohésion de l'équipe que sa visibilité et, partant, son attractivité.

B - DOMAINES D'ÉVALUATION

DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

Appréciation sur les ressources de l'unité

Les ressources financières du CDPF ont un peu augmenté sur la période de référence (2016 : 19 525 ; 2017 : 19 525 ; 2018 : 22 765 ; 2019 : 21 769 ; 2020 : 23 334 ; 2021 : 27 892). De surcroît, l'unité a réussi à obtenir des ressources financières supplémentaires, au-delà de sa dotation récurrente (contrat exploratoire sur l'enfant cofinancé par l'Université de Strasbourg au titre de l'Initiative d'Excellence (Idex) ; contrat de recherche Stageval conclu entre l'Université de Strasbourg, le parquet général de Colmar, la Délégation interministérielle à la sécurité routière -DSR- et la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives -Mildeca). Le CDPF verse à la Fédération de recherche 5 % de sa dotation. En contrepartie, celle-ci organise et finance le colloque des doctorants, l'école d'été et le colloque annuel.

Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

Le document d'autoévaluation fait apparaître que l'unité s'était assigné deux objectifs scientifiques majeurs pour le contrat passé :

- Créer une dynamique collective
- Renforcer l'attractivité de l'unité de recherche

Ces objectifs sont en adéquation avec le profil de cette unité : face à la diversité des thématiques de recherche de ses membres, il est en effet pertinent de vouloir développer une dynamique collective pour construire véritablement une équipe identifiée en tant que telle. De ce point de vue, l'organisation de colloques mobilisant la grande majorité de la communauté et le choix de thématiques de recherche communes et transversales (actuellement la vulnérabilité, mais une réflexion est annoncée sur le choix d'une autre thématique -peut-être sur les procédures rapides- qui viendrait s'ajouter) sont de nature à renforcer tant la cohésion de l'équipe que sa visibilité et, partant, son attractivité.

Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

Le CDPF est dynamique en termes de publications individuelles et d'organisation de colloques. Il bénéficie de ressources financières suffisantes. Néanmoins, hors la participation à des colloques portés par le CDPF, l'interactivité entre les membres de l'unité n'est pas favorisée par certains éléments de son environnement. Les thématiques de recherche des enseignants-chercheurs sont très diverses. L'unité ne possède pas de secrétariat propre. Les ressources humaines d'appui à la recherche sont celles de la Fédération de recherche. Actuellement, la Fédération est dépourvue de directeur et les personnels permanents de la Fédération de recherche sont au nombre de quatre, avec un seul ingénieur d'études, ce qui est ressenti par les membres de l'unité comme insuffisant pour assurer un appui et un soutien efficaces à la recherche de toutes les unités rattachées. L'implication respective de la Fédération de Recherche et de la Direction de la Recherche et de la Valorisation pour le montage des projets de recherche n'est pas clairement identifiée par l'ensemble des membres de l'Unité.

Les locaux affectés à l'unité sont relativement de faible importance au regard des effectifs des enseignants-chercheurs. L'insuffisance de locaux, en particulier ceux consacrés aux doctorants, n'est pas propice à la création d'une synergie pour des recherches « en commun ».

1/ L'unité possède des ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité a vu ses ressources financières en constante progression, passant de 19 525 € à 27 892 €. Elle peut en outre s'appuyer sur le soutien de l'université pour le développement de ses activités. La Fédération de recherche permet la mutualisation de la gestion administrative et de l'organisation des actions et des manifestations scientifiques du CDPF, tout comme d'autres services de l'université offrent de l'appui aux activités scientifiques. Six enseignants-chercheurs ont pu rejoindre le Centre en cours de période évaluée. La diversité des profils d'activités des membres du CDPF permet à celui-ci de remplir ses missions dans le domaine de la recherche, de l'enseignement par l'adossement à la recherche et de l'ouverture sur la société civile, notamment par l'ouverture des manifestations scientifiques. Le contrat de recherche Stageval conclu entre l'université de Strasbourg, le parquet général de Colmar, la Délégation interministérielle à la sécurité routière (DSR) et la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca) illustre le potentiel de l'unité. La Fédération de recherche organise et finance le colloque des doctorants, l'école d'été et le colloque annuel, pour une cotisation d'un montant relativement faible (5% de la dotation, c'est-à-dire environ 1 395 € en 2021). De façon ponctuelle, les activités scientifiques de plusieurs membres de l'unité ont permis de bénéficier de ressources financières supplémentaires. L'unité possède d'une salle de doctorants permettant d'accueillir dix chercheurs, d'un bureau du directeur et du directeur adjoint. Elle peut s'appuyer sur le soutien de la Fédération de recherche, notamment pour la salle de réunion.

Points faibles et risques liés au contexte

Les points faibles du CDPF sont liés à la diversité de fait des domaines de recherche au sein de l'unité. En effet, les thématiques des enseignants-chercheurs sont extrêmement plurielles et couvrent presque l'ensemble du droit civil : droit des obligations, droit des sûretés, droit des personnes et de la famille, histoire du droit, droit pénal et procédure pénale, procédure civile, droit international privé et droit comparé. Par suite, cette hétérogénéité rend difficile une unité scientifique dans les choix des axes de recherche développés.

Aussi la fédération des chercheurs autour de quelques thèmes complètement communs est quasiment impossible, même si la faculté et les débats d'idée profitent de cette diversité et si la réactivité d'une petite équipe pluridisciplinaire est intéressante.

Néanmoins, les membres de l'unité ont cherché à travailler collectivement sur des thématiques phares et permanentes. Tout d'abord, celle de la vulnérabilité qui a été développée lors du dernier contrat. Une autre thématique semble se dessiner, celle des procédures rapides, qui pourrait intéresser des nombreux membres de l'unité et qui devrait être mise au vote.

De même lorsque des colloques sont organisés, ils fédèrent les chercheurs de l'unité qui sont intéressés par la thématique.

Si le CDPF veut aller au-delà de l'organisation de colloques ou de journées d'étude, il lui faudrait peut-être s'efforcer de mieux exploiter le potentiel des chercheurs dans les différentes spécialités et de renforcer les liens avec d'autres unités de recherche en France ou à l'étranger.

Il lui faudrait aussi pouvoir disposer du personnel d'appui nécessaire auprès de la Fédération et/ou de la direction de la recherche, ce qui ne semble pas être le cas à l'heure actuelle.

2/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques, y compris dans la dimension prospective de sa politique.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le CDPF s'était assigné deux objectifs scientifiques majeurs pour le contrat passé (2016-2021) :

- accentuer le travail en équipe pour créer une dynamique collective,
- renforcer l'attractivité de l'équipe

La thématique de la vulnérabilité, choisie pour atteindre ces objectifs, est pertinente à la fois du point de vue scientifique, mais aussi quant à son aptitude à répondre aux objectifs fixés.

La thématique de la vulnérabilité ouvre en effet encore des champs de recherche importants (au-delà du vieillissement de la population, de la situation des mineurs, les questions se diversifient -vulnérabilité de genre- et se renouvellent au gré des législations). Surtout elle est de nature à favoriser les recherches pluridisciplinaires que ce soit au sein de l'unité ou avec d'autres unités de recherche ou avec des professionnels. Elle est donc un atout pour créer ce lien recherché au sein de l'équipe. Or, construire l'identité de l'équipe sur une thématique partagée est assurément un point fort pour en assurer la visibilité et l'attractivité.

Pour réaliser ces objectifs, l'équipe a su se mobiliser et mobiliser le soutien administratif de la fédération de recherche, s'inscrire dans la politique de l'Idex de son université, mais aussi se lier avec des partenaires institutionnels locaux ou d'autres unités de recherche pour organiser plusieurs colloques sur la thématique choisie :

- deux colloques ont ainsi été organisés en 2019 sur cette thématique de la « vulnérabilité » (le 1^{er} mars 2019 : « Dix ans d'application de la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs : bilan et perspectives » ; le 2 novembre 2019 sur le 30^e anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'enfant) ;
- un colloque portant sur les mécanismes autres que civils de protection des personnes vulnérables (mécanismes du droit pénal, du droit de la consommation, du droit social, du droit administratif...) intitulé « *Forces et faiblesses des mécanismes français de protection des personnes vulnérables* » et un autre colloque portant sur l'appréhension de la notion de vulnérabilité dans des disciplines autres que juridiques (en médecine, en psychologie, en sociologie...) ont été repoussés en raison de la crise sanitaire.
- Un colloque est annoncé pour 2023 portant sur la notion de vulnérabilité dans des disciplines non-juridiques.

Outre sa pertinence scientifique, la thématique retenue est donc de nature à créer des synergies entre les membres de l'unité et entre l'unité et son environnement de recherche. Les réalisations menées montrent que l'unité est bien insérée dans son milieu académique et non académique.

La pluridisciplinarité de l'équipe est un atout pour faire émerger des thématiques communes intéressantes et aptes -tout comme celle sur la vulnérabilité- à permettre le développement de recherches ambitieuses. Une réflexion est annoncée sur la mise en place d'une thématique sur les procédures rapides qui apparaît à même, non seulement de faire vivre les recherches en droit processuel, mais aussi de

rassembler un certain nombre de chercheurs, de recouper différents axes de l'unité et de contribuer ainsi à la dynamique collective du CDPF.

Points faibles et risques liés au contexte

Pour le contrat 2016-2021, le CDPF s'était fixé deux objectifs : accentuer le travail en équipe de recherche en vue de créer une dynamique collective ; renforcer l'attractivité de l'unité de recherche. L'unité a fait un double choix :

- Organisation de colloques impliquant la participation de nombreux enseignants-chercheurs du CDPF ;
- Choix d'une thématique, la « vulnérabilité » permettant de fédérer toutes les disciplines représentées dans l'unité et susceptible de permettre au CDPF de s'inscrire dans la dynamique de l'Idex en collaborant avec d'autres unités de recherche de l'université, en sociologie ou en médecine.

Même si ce choix de la thématique « vulnérabilité » a permis un dynamisme de la recherche collective sur la première partie de la période de référence concrétisé par la contribution d'un certain nombre d'enseignants-chercheurs du CDPF à des colloques, il n'a pas ou peu permis à d'autres de s'intégrer à ce champ de recherche. La notion de « vulnérabilité » est d'ailleurs qualifiée de « fuyante » et « transversale » (V. portfolio).

On peut se demander si la réorganisation de l'unité en trois axes (axe 1 « Recherches sur les fondements du droit privé » ; axe 2 : « droit des personnes, de la famille et de la bioéthique » ; axe 3 : « procédures civile et pénales, droit processuel »), a totalement permis une évolution vers une recherche plus collective. La définition de nouveaux axes ainsi que la réflexion menée actuellement sur une nouvelle thématique fédératrice (Les procédures rapides) vont dans ce sens.

3/ Le fonctionnement de l'unité est conforme aux réglementations en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement et de protection du patrimoine scientifique.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité n'exerce que peu de compétences en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement et de protection du patrimoine scientifique. Dès lors, c'est la Fédération de recherche et les autres services de l'université (notamment pour la protection informatique, la direction du Numérique (DNum) et au sein de celle-ci le responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI)) qui sont davantage concernés par la mise en place et le suivi des règles de fonctionnement en ce domaine. C'est de façon presque anecdotique que l'unité donne la consigne aux doctorants de trier leurs déchets, de faire des économies de papier en évitant d'imprimer, d'éteindre les ordinateurs et les lumières et de fermer les fenêtres (sauf consignes sanitaires).

Points faibles et risques liés au contexte

La manière dont sont respectés les principes de gestion des ressources humaines respectueux de la parité et non discriminatoires en matière de formation de mobilité et d'évolution des carrières de ses personnels, la sécurité et la prévention des risques psychosociaux est très peu documentée, sauf concernant le plan de continuité d'activité pour faire face aux situations d'urgences qui est régulièrement actualisé et mis à jour. Il est renvoyé sur ces sujets à la compétence de la fédération.

Il en est de même pour les questions de sécurité informatique qui relèvent de la compétence de la direction du Numérique (comprenant un responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information).

Rien n'est indiqué en ce qui concerne la protection du patrimoine scientifique.

En ce qui concerne la prévention, les risques environnementaux et la poursuite des objectifs de développement durable, on ne constate aucun point faible ou risque lié au contexte.

DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

Appréciation sur l'attractivité de l'unité

Les collaborations de l'unité avec d'autres unités de recherche sont importantes, qu'il s'agisse d'autres unités de recherche de l'université de Strasbourg ou d'autres universités soit pour des contrats de recherche, en particulier avec le Gip Mission Droit et Justice ou encore, au niveau européen, avec une participation au programme « Justice » /Just-JCOO-AG, soit par des participations à des colloques, ou l'intégration dans des sociétés savantes. Les membres de l'unité bénéficient également d'une reconnaissance internationale avec la participation à des programmes internationaux ou à des comités éditoriaux pour des revues à portée internationale.

L'attractivité académique de l'unité est certaine. Néanmoins, il s'agit assez fréquemment de collaborations individuelles et ponctuelles. Le risque demeure que ces partenariats ne soient pas pérennes.

Les doctorants devraient davantage être associés à la vie de l'unité, en particulier lors des réunions de l'unité.

1/ L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et contribue à la construction de l'espace européen de la recherche.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le rayonnement scientifique de l'unité est d'abord celui de ses membres dont les publications sont nombreuses (369 publications pendant la période de référence parmi lesquelles : 76 articles, 118 commentaires d'arrêt, 11 ouvrages, 119 chapitres d'ouvrages et 45 contributions dans des colloques) et connues dans les divers domaines d'activité de l'unité (droit des personnes et de la famille, droit pénal et procédure pénale, procédure civile). Ses membres bénéficient d'une reconnaissance nationale et internationale attestée par :

- des directions de programme de recherches internationaux -N. Nord et le programme *International sale of goods* ;
- des participations à des programmes de recherches nationaux comme internationaux portés par d'autres unités (M. Nord-Wagner et le programme *Terrorists Reintegration on open custody* ; S. Fulli-Lemaire et le programme *Minor's rights ti information in civil actions* mais aussi le projet de recherche *Causa contractus*;
- des invitations à l'étranger de plusieurs d'entre eux, mais aussi par leur responsabilité éditoriale (13 participations à des comités éditoriaux) dans des revues étrangères ou encore le recours à leur expertise technique (6) ou leur participation à des sociétés savantes internationales ou reconnues internationalement.

Collectivement, l'attractivité scientifique se manifeste par l'organisation de manifestations auxquelles participent des universitaires étrangers, mais aussi par l'accueil de doctorants étrangers (3 sur la période de référence) et de professeurs étrangers en séjour de recherche (venant d'Iran, du Koweït, de Corée ou des États-Unis). La collaboration de l'unité avec des équipes de recherche se fait également au niveau européen grâce par exemple à sa participation au programme Justice/Just-JCOO-AG.

La capacité de l'unité à construire des réseaux européens et à participer à la construction de l'espace européen de la recherche est illustrée par la création et l'organisation régulière de séminaires de master 2 bilingue en association avec des universités de Bâle, Tübingen et Innsbruck qui se déroulent alternativement en Allemagne, Autriche et France. Il y a là un point fort qui ne demande qu'à être exploré pour développer les activités scientifiques de l'unité. La mise en place d'un programme Idex par la direction des Relations internationales de l'université de Strasbourg est également un atout qui devrait permettre à l'unité de formaliser et développer des partenariats internationaux évoqués avec l'Italie et l'Espagne.

Points faibles et risques liés au contexte

L'université de Strasbourg a été lauréate de l'appel à projets « Structuration de la Formation par la Recherche dans les Initiatives d'Excellence » (SFRI) de l'agence nationale pour la Recherche, cette action a été lancée sous l'égide de l'Idex avec la création annoncée sur dix ans de quinze instituts thématiques interdisciplinaires (ITI). Ceux-ci ont été lancés à partir de janvier 2021. Ils sont financés sur fonds Idex pour quatre à huit ans sur la période 2021-2028. Intégrer ce type de structure aurait pu favoriser l'interdisciplinarité affichée comme l'un des objectifs scientifiques du CDPF.

Certes, le CDPF est rattaché à la fédération de recherche « L'Europe en mutation », mais celle-ci apparaît davantage comme une structure d'appui logistique, notamment pour l'organisation de colloques.

Quatre des instituts thématiques interdisciplinaires (ITI) seulement se rattachent au secteur SHS, aucun à la recherche en droit privé. Il y aurait peut-être là une réelle occasion pour s'inscrire durablement dans l'interdisciplinarité.

Les partenariats avec d'autres universités, françaises et internationales, reposent semble-t-il exclusivement sur des participations individuelles importantes (sur 47 participations à des colloques, une douzaine concerne des colloques organisés dans d'autres universités que celle de Strasbourg). Ainsi, il existe des collaborations pour des contrats de recherche (Gip mission Droit et Justice) au plan local, avec d'autres unités de recherche de l'université de Strasbourg : Sulisom (Subjectivité, lien Social et Modernité, UR 3071) sur les Violences conjugales : parentalité des mères et décisions de justice, au plan national avec le Cejesco (centre d'études juridiques sur l'Efficacité des Systèmes Continentaux EA 4693) de l'université de Reims Champagne-Ardenne pour un contrat de recherches sur le « droit à l'enfant » et la filiation en France et dans le Monde, ou encore au niveau européen avec une participation au programme « Justice »/Just-JCOO-AG. Cependant, il n'existe pas de lien institutionnel avec ces unités de recherche.

2/ L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accueil des personnels.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le CDPF développe des activités en vue d'avoir une politique attractive d'accueil des personnels et pour renforcer l'attractivité de la politique d'accueil de l'université, notamment en insistant sur le libre choix des priorités de recherche de chacun de ses membres. Il est à souligner que le centre déploie des efforts particulièrement importants en vue de l'accueil de jeunes chercheurs. Le suivi et l'encadrement des thèses, ainsi que la formation doctorale, sont au cœur de la politique d'accueil de l'unité, notamment par l'organisation de séminaires doctoraux ou de conférences à leur intention, ensemble avec l'école doctorale n° 101, par l'association des doctorants aux activités scientifiques de l'unité, et par le cofinancement des mobilités de l'ensemble des chercheurs de l'unité à des manifestations scientifiques dans d'autres universités, françaises ou étrangères. Le centre place une attention particulière dans la salle des chercheurs, modernisée, et organise une réunion conviviale pour la rentrée des doctorants.

Il contribue également à la formation à et par la recherche vis-à-vis des étudiants de Master 2 (la mention Droit privé inclut cinq parcours : droit privé fondamental à finalité Recherche, droit de la famille interne, international et comparé, à finalités Recherche et Professionnelle ; Justice, procès et procédures ; Droit comparé ; Droit des personnes vulnérables à ouvrir ; la mention Droit Pénal et sciences criminelles, les parcours, à finalités Recherche et Professionnelle, criminologie, droit pénal appliqué, droit pénal fondamental et comparé franco-allemand ; la mention Droit notarial ; la mention droit du patrimoine et enfin la mention Droit du patrimoine avec les parcours Droit de l'immobilier et ingénierie juridique et fiscale du patrimoine).

Cette attention à l'égard des jeunes chercheurs semble porter ses fruits, puisqu'au cours de la période d'évaluation, 37 doctorants ont été inscrits en thèse par des membres du CDPF.

L'unité a en outre pu bénéficier du recrutement ou de la réintégration de trois professeurs et de trois maîtres de conférences, tout comme il a accueilli quatre professeurs étrangers et trois doctorants inscrits dans des universités étrangères (tous en 2018). Il y a donc un contexte institutionnel ouvert à des collègues et jeunes chercheurs étrangers, et visiblement une attractivité pour accueillir les enseignants-chercheurs en droit recrutés par l'université.

Points faibles et risques liés au contexte

Aucun point faible ou risque liés au contexte ne ressort du rapport d'évaluation, en ce qui concerne la politique d'accueil des personnels, l'environnement et l'encadrement des doctorants, leur association aux activités scientifiques, leurs conditions de travail concrètes, la formation à et par la recherche d'une part, des étudiants de Master 2 dans les mentions et parcours qui lui sont adossés.

On note seulement que l'accueil des doctorants est trop tardif dans l'année (mois de novembre), si bien que ces derniers ne disposent pas suffisamment tôt des informations qui leur sont nécessaires pour mener à bien et dans de bonnes conditions leurs recherches.

De même, aucun point faible n'est à noter s'agissant du recrutement régulier de chercheurs juniors et seniors qui candidatent à des postes de permanents, l'accueil de chercheurs invités d'universités étrangères, de renom, le déploiement de la stratégie opérationnelle de ses tutelles en matière d'intégrité scientifique et de science ouverte.

3/ L'unité est attractive par la reconnaissance que lui confèrent ses succès à des appels à projets compétitifs.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité a montré sa capacité à remporter et à porter des appels à projets au niveau national que ce soit avec des partenaires institutionnels, notamment avec la mission Droit et Justice (Gip) (recherche sur « Les ressources humaines dans la magistrature en France et en Europe », contrat Gip 2018-2021), mais aussi avec plusieurs partenaires (le parquet général de la cour d'appel de Colmar, la délégation interministérielle à la sécurité routière et la mission interministérielle de Lutte contre les drogues et les pratiques addictives pour une recherche conventionnée portant sur « l'Evaluation des politiques pénales : les stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants et de sensibilisation à la sécurité routière » convention Stageval) ou encore avec des associations caritatives (Violences faites aux femmes : état des lieux et perspectives : convention avec Harmonie Mutuelle, 2022).

Les contacts européens de l'unité, mais aussi ses liens avec des unités de recherche non juridiques de l'université de Strasbourg sont des atouts qui devraient offrir au CDPF la possibilité de développer des projets de recherche plus ambitieux sur sa ou ses thématiques transversales de recherche et de candidater à des appels à projet type ANR ou projets européens. Le soutien et l'accompagnement administratif (absolument nécessaires pour le montage et le suivi de tels projets) de la Fédération de recherche et, plus encore de la Direction de la recherche devront alors être fortement mobilisés.

Points faibles et risques liés au contexte

Pour la période de référence, l'unité n'a pas été porteur de projet pour des contrats ANR ou européens. Seuls trois des membres de l'unité ont pris part à des projets nationaux ou européens avec des contrats type « Gip Justice » (« Violences conjugales : parentalité des mères et décisions de justice » : contrat 2021-2023 ; « Le « droit à l'enfant » et la filiation en France et dans le Monde » : contrat 2015-2017), ou encore contrat « programme « Justice »/JUST-JCOO-AG » pour 2020-2021.

Compte tenu du caractère assez local des financements des contrats de recherche pour lesquels l'unité a été porteur de projet, le risque est que ces contrats ne soient pas « renouvelés » par la suite.

4/ L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences technologiques.

Points forts et possibilités liées au contexte

Référence indiquée comme étant sans objet, compte tenu de la nature des activités scientifiques conduites.

Points faibles et risques liés au contexte

Aucune indication sur ce point.

DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

Appréciation sur la production scientifique de l'unité

L'unité a une activité scientifique de haut niveau, tant pour la quantité que la qualité des publications individuelles dans des revues à comité de lecture que dans des ouvrages collectifs, en particulier en droit de la famille, droit comparé, droit pénal, procédures pénale et civile, droit des procédures civiles ou droit des contrats. Ces publications contribuent à la renommée de l'unité au niveau local et national. Toutefois, il semble que certains membres de l'unité ne se soient pas autant inscrits dans le processus de publication. Il n'y a pas de politique d'accompagnement de l'unité pour combler d'éventuels déficits de production.

1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.

Points forts et possibilités liées au contexte

Les publications des membres de l'unité correspondent sans conteste aux canons du genre, s'agissant de publications juridiques, en termes de rigueur scientifique.

Les publications produites, tant individuelles que collectives, traduisent tout à la fois, comme il est indiqué dans la présentation du portfolio, de « la qualité de la recherche produite et la diversité des spécialités de ses membres ».

Sur la période de référence, des ouvrages collectifs témoignent de la vivacité des recherches au niveau national que ce soit par exemple en matière de procédure civile (*V. infra*) ou de droit comparé (*V. infra*). Ainsi, le CDPF se distingue par une activité scientifique importante (369 publications pendant la période de référence parmi lesquelles : 76 articles, 118 commentaires d'arrêt, 11 ouvrages, 119 chapitres d'ouvrages et 45 contributions dans des colloques) et de qualité dans ses divers domaines d'activité (et notamment en droit des personnes et de la famille, droit processuel, droit pénal et procédure pénale...).

Ces publications revêtent différentes formes et pour se limiter à leurs traits les plus significatifs on peut signaler :

- Plusieurs ouvrages collectifs (*Référé fake news, nécessité ou gadget ? : étude pluridisciplinaire*, dir. S. Pierre-Maurice, Presses universitaires de Nancy, 2021 ; *La connaissance du droit étranger. À la recherche d'instruments de coopération adaptés. Etudes de droit international privé comparé*, dir. N. Nord, Société de législation comparée, collection Colloques (vol. 46), décembre 2020)
- Des recherches avec une dimension comparative forte : « la privatisation du droit de la famille » S. Fulli-Lemaire, RID Comp 2016 ; « Le réquérant lésé du fait des actes administratifs et le recours pour excès de pouvoir en droit français et libanais », D. Becheraoui, RRJ 2016, p. 935-969.
- Des travaux reconnus en droit européen : v. notamment « La difficile acculturation du Parquet français à l'Europe », J. Leblois-Happe

La pluridisciplinarité des membres de l'unité est un atout pour continuer et développer ces publications collectives. Elle pourrait être exploitée pour accroître la production scientifique collective de l'unité et rendre compte des recherches collectives menées en lien avec la thématique choisie (la vulnérabilité). L'unité prévoit de développer la concertation pour favoriser l'émergence de nouvelles thématiques pluridisciplinaires permettant de rassembler ses membres, mais aussi de restructurer son organisation

autour d'axes nouveaux ce qui devrait là aussi favoriser le développement de recherches sur des thématiques nouvelles et fédératrices. La thématique des procédures rapides est ainsi évoquée et doit être prochainement discutée au sein de l'unité. Le choix d'une telle thématique transversale permettrait de rassembler plusieurs chercheurs de l'unité, de développer des recherches collectives et pluridisciplinaires, mais aussi de renforcer la visibilité de l'unité.

L'existence d'un site Internet de l'unité soutenu par la fédération de recherche est également un atout pour favoriser la diffusion et la reconnaissance des travaux de l'unité.

Points faibles et risques liés au contexte

La diversité des thématiques des membres du CDPF représente une difficulté au regard du travail « en équipe ». Ainsi, aucune des publications collectives ou individuelles choisies pour le « portfolio » ne se rattache à la thématique annoncée comme fédératrice, la « vulnérabilité », si ce n'est le plan du cours créé sur les personnes vulnérables, qu'il s'agisse d'un article d'une cinquantaine de pages sur « La consécration de la compensation par acte unilatéral par l'ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016 (art. 1347 al. 2 du Code civil) » publié à la RRJ 2021-1, ou d'une publication d'une vingtaine de pages en droit pénal comparé sur « La difficile acculturation du parquet français à l'Europe – une mise en perspective à la lumière du droit allemand », publiée aux éditions Dalloz *in* Mélanges consacrée à Patrick Wachsmann, *Défendre les libertés publiques*. La réflexion menée actuellement sur une nouvelle thématique « Les procédures rapides » va dans le sens du renforcement de la recherche collective (V. *supra*).

2/ La production scientifique est proportionnée au potentiel de recherche de l'unité et répartie entre ses personnels.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'apparente absence d'un processus formalisé d'analyse de la production scientifique rend difficile de procéder à une évaluation d'ensemble de la production scientifique de l'unité. Le rapport d'autoévaluation fait état d'une production qui « est quantitativement inégale entre les membres », tandis que « sur le plan qualitatif, les membres de l'unité peuvent individuellement faire état de publications notables ». Le potentiel de recherche de l'unité est donc surtout la somme des potentiels individuels de ses membres. Il apparaît à cet égard que, même si inévitablement il y a des différences entre les chercheurs de l'unité, il y a une production scientifique régulière, remarquable pour certains membres et certains ouvrages ou articles, conforme aux pratiques dans le domaine des sciences juridiques.

S'agissant de la participation des doctorants à la production scientifique de l'unité, un colloque des doctorants est organisé au niveau de l'université.

Points faibles et risques liés au contexte

Il est indiqué que la production scientifique est quantitativement inégale entre les membres et que chaque membre de l'unité peut individuellement faire état de publications notables.

Rien ne permet de dire si l'inégalité d'engagement et d'implication de l'ensemble des chercheurs permanents (notamment s'agissant de la quantité de publications et des recherches collectives) dépend du contexte ou d'autres circonstances.

L'unité n'a pas mis en place une politique d'accompagnement pour combler le déficit de production.

3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte.

Points forts et possibilités liées au contexte

Les items de ce critère d'évaluation n'étant guère adaptés aux disciplines juridiques, il reste possible de souligner que les productions scientifiques de l'unité ne sont pas contestables sur le plan méthodologique et éthique.

L'unité a développé une politique de vigilance contre le plagiat en soumettant systématiquement les manuscrits de thèse de ses doctorants au logiciel Compilatio.

Le contexte national et local devrait permettre à l'unité de développer sa politique de publication conformément aux objectifs de science ouverte (avec des plateformes telles que Hal) et dans le respect des droits des éditeurs ou du moins d'y sensibiliser ses chercheurs en diffusant les informations nécessaires.

Points faibles et risques liés au contexte

L'unité évaluée étant une unité juridique, relevant des sciences humaines et non des sciences dites « dures », il n'y a pas lieu d'évaluer les « moyens mis en œuvre par l'unité pour obtenir des résultats irréprochables, pour garantir leur traçabilité et, le cas échéant, leur reproductibilité (carnets de laboratoires, logiciels anti-plagiat, procédures de *peer-reviewing* internes, procédures d'archivages des données et des codes sources, etc.). ». La question de la juste prise en compte des co-signatures des contributions ne se pose pas non plus. Dans les ouvrages collectifs, chaque contributeur est aisément identifiable pour la partie de l'ouvrage ou de la contribution dont il est l'auteur exclusif.

DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

Les activités de recherche de l'unité sont bien implantées dans leur environnement sociétal et les interactions avec le monde non académique sont bonnes, ce qui se manifeste notamment par les recherches menées en concertation avec la cour d'appel de Colmar, mais aussi avec des missions interministérielles ou des associations. Les activités de vulgarisation scientifique ou de formation à destination des professionnels reposent en revanche sur des initiatives individuelles et ne révèlent pas l'existence d'une politique de l'unité.

1 / L'unité se distingue par la qualité de ses interactions non académiques.

Points forts et possibilités liées au contexte

Au titre de ses interactions non académiques, l'unité peut mettre en avant le projet « Stageval » et ses relations non formalisées avec la Cour d'appel de Colmar. Elle travaille sur deux sujets qui intéressent fortement les acteurs du monde non académique, à savoir les violences conjugales et la vulnérabilité. Les nouveaux axes (droit civil et procédure civile, droit international privé et droit comparé, droit pénal et procédure pénale, histoire du droit dirigé) sont suffisamment larges pour offrir de nombreuses perspectives d'interaction avec des acteurs du monde non académique. L'unité peut s'appuyer, en outre, surtout sur les compétences de l'université, p.ex. en matière de formation continue, tout en nourrissant les initiatives de l'université par des contacts informels avec des magistrats, des notaires, l'Erage et la Gendarmerie. Le projet « Stageval » illustre le potentiel des interactions de l'unité avec le monde non académique et mérite certainement d'être un projet servant de modèle à d'autres partenariats similaires.

Points faibles et risques liés au contexte

Des relations avec la cour d'appel de Colmar existent sans avoir été formalisées, de même avec les notaires.

De très nombreux acteurs pourraient être mobilisés sur les thématiques des violences conjugales et de la vulnérabilité.

Il n'est pas indiqué comment l'unité encourage l'accueil de professionnels et la mise à disposition de ses personnels au sein de structures non académiques. Les contacts de l'unité avec des magistrats, des notaires, l'Erage et la Gendarmerie sont informels. Aucune activité de science participative n'est indiquée.

2/ L'unité développe des produits à destination du monde socio-économique.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le dossier d'évaluation transmis ne permet pas d'identifier de « produits » de la recherche spécifiquement à destination du monde socio-économique (surtout au sens étroit où le tableau des « données de production » l'entend qui ne vise que « contrats de R & D, Strat up, LabCom et chaires industrielles... »). On peut toutefois penser que les recherches menées dans le cadre du projet Stageval avec la cour d'appel de Colmar qui portent une évaluation des politiques pénales sont particulièrement utiles pour le monde socio-économique.

Les liens dont dispose l'unité avec ces partenaires institutionnels (cour d'appel, Mission interministérielle, ou partenaires professionnels comme les liens développés avec d'autres unités de l'université de Strasbourg (l'UMR laboratoire Dynamiques européennes ou le laboratoire Sulisom -Subjectivité, Lien social et Modernité) relevant d'autres champs disciplinaires sont autant de possibilités offertes par le contexte pour prolonger la politique scientifique menée vers le monde socio-économique.

Il faut noter l'existence d'un cours sur le droit des personnes vulnérables en Master 1. Il est présenté comme le résultat des recherches collectives et individuelles menées par le CDPF sur le thème de la vulnérabilité et comme répondant à un « besoin croissant du monde professionnel, les problématiques juridiques liées à la vulnérabilité se multipliant aussi bien dans une perspective interne qu'internationale ». Même s'il s'agit d'un cours en formation initiale, il témoigne d'une volonté louable de relier les enseignements tant à la recherche qu'aux préoccupations sociétales.

Points faibles et risques liés au contexte

Il n'est pas mentionné de « produits à destination du monde professionnel » dans les annexes jointes au dossier (Articles dans des revues professionnelles ou techniques ou Ouvrages de synthèse destinés à des professionnels). Néanmoins, il apparaît que l'unité contribue à la formation des professionnels du droit par l'organisation de certains colloques, ou encore une participation active à des rubriques du Jurisclasseur... Le thème fédérateur choisi de la « vulnérabilité » a peut-être été sous-exploité au cours de la période de référence pour le développement de partenariats avec le monde judiciaire, en particulier avec le déploiement sur la période de référence de l'habilitation familiale instituée en 2015, ou encore avec les différents acteurs sociaux intervenant dans le domaine de la protection des majeurs vulnérables.

3/ *L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.*

Points forts et possibilités liées au contexte

Certains membres du CDPF intègrent la médiation scientifique, en intervenant ponctuellement dans les médias, sur internet ou sur les réseaux sociaux. Il s'agit principalement d'actions autour du droit animal, des abus et violences faites aux femmes, du droit pénal, de la lutte contre la désinformation et des juristes écrivains de la Rome antique. L'unité offre donc un contexte permettant à ses membres de participer à la médiation scientifique.

Points faibles et risques liés au contexte

L'unité ne produit aucune information sur son implication dans le cadre de manifestations destinées au grand public (nuit des chercheurs, expositions, biennales, installations, spectacles, etc.).

Si l'unité a participé à des événements ayant pour but la vulgarisation de la science, leur multiplication pourrait être envisagée au regard de l'expertise des membres de l'unité sur des sujets d'une très grande actualité.

C - RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité

Il est recommandé à l'unité, dans le cadre de la refonte de son règlement intérieur, de mieux clarifier les rôles du directeur et du directeur adjoint.

Il est recommandé à l'unité d'organiser des réunions auxquelles les doctorants participent et d'organiser un accueil des doctorants plus tôt dans l'année afin qu'ils puissent disposer des informations nécessaires.

Il est recommandé à l'unité d'assurer une vie collective du laboratoire.

Il est recommandé à l'unité de faire part à sa tutelle du manque de locaux et de son besoin en personnels d'appui efficaces et réactifs pour le développement de la recherche collective

Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité

Il est recommandé à l'unité :

- de mieux s'intégrer dans une logique de participation à des appels à projets nationaux et Européens (notamment en profitant des dispositifs et des moyens mis en place par la Fédération de recherche et l'Idex) ;
- de pérenniser ses partenariats et de les formaliser ;
- de s'appuyer sur les réseaux créés dans le cadre des formations en master pour développer de nouveaux axes dans le cadre de l'espace européen.

Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique

Si le CDPF veut aller au-delà de l'organisation de colloques ou de journées d'études, il lui faudrait chercher à mieux exploiter le potentiel des chercheurs dans les différentes spécialités et à renforcer les liens avec d'autres unités de recherche en France ou à l'étranger.

Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société

Il est recommandé à l'unité de formaliser ses relations avec la Cour d'appel de Colmar, les magistrats, les notaires, l'Erage, la Gendarmerie, les unités de recherches internes ou externes avec lesquels elle travaille et les universités étrangères, et également de mobiliser d'autres acteurs sur les thématiques des violences conjugales et de la vulnérabilité en multipliant les événements ayant pour but la vulgarisation de la science sur un sujet de grande actualité.

Il est recommandé à l'unité de s'impliquer dans le cadre de manifestations destinées au grand public (comme la nuit des chercheurs).



DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE

Début : 27 octobre 2022 à 9 h

Fin : 27 octobre 2022 à 18 h

Entretien réalisé : en distanciel

PROGRAMME DES ENTRETIENS

Planning entretiens du Centre de droit privé fondamental (CDPF) – en distanciel 27 octobre 2022

8 h 30 - 8 h 45	Vérification du bon fonctionnement technique des dispositifs
8 h 45 – 9 h	Réunion de démarrage du comité d'experts à huis clos en présence de la conseillère scientifique
9 h 00 – 9 h 05	Temps de connexion
9 h 05 – 9 h 35	1^{ère} Séquence – 30 minutes Entretien à huis-Clos avec la direction de l'unité : Marc Mignot, DU
9 h 35 – 9 h 40	Temps de connexion
9 h 40 – 10 h 25	2^{ème} Séquence – 45 minutes Entretien à huis clos avec les représentants des tutelles : Remi Barillon, VP Recherche et Pierre Mirabel, Directeur DIREV
10 h 25 – 10 h 35	Pause
10 h 35 – 10 h 40	Temps de connexion
10 h 40 – 11 h 40	3^{ème} Séquence – 60 minutes – 15 mn exposé par la direction + 45 minutes questions/réponses Réunion plénière en présence de l'ensemble des membres de l'unité.
11 h 40 – 12 h	Huis-clos du comité d'experts en présence du conseiller scientifique
12 h – 13 h 30	Déjeuner
13 h 30 – 13 h 35	Temps de connexion
13 h 35 – 14 h 05	4^{ème} Séquence – 30 minutes Entretien à huis clos avec les personnels chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires (sans la direction).
14 h 05 – 14 h 10	Temps de connexion
14 h 10 – 14 h 40	5^{ème} Séquence – 30 minutes Entretien à huis clos avec les doctorantes, doctorants et les post-doctorantes et postdoctorants.
14 h 40 – 15 h 10	Pause et huis-clos du comité d'experts en présence du conseiller scientifique
15 h 15 – 15 h 45	7^{ème} Séquence – 30 minutes Entretien final à huis clos avec la direction : M. Mignot (DU), M. Nord-Wagnier (DU adjointe), D. D'Ambra (ancienne DU), Ph. Hoonacker (ancien DU)
15 h 45 – 18 h	Entretien à huis-clos du comité d'experts en présence du conseiller scientifique

POINTS PARTICULIERS À MENTIONNER

Le HCERES nomme et mandate des comités d'évaluation qui sont indépendants et autonomes. Dans ce cadre la section 01 du CNU, sollicitée, n'a pas souhaité être représentée dans ce comité.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Monsieur Éric Saint-Aman
Directeur du Département d'évaluation de la recherche
HCERES - Haut conseil de l'évaluation de la recherche et
de l'enseignement supérieur
2 rue Albert Einstein
75013 PARIS

Strasbourg, le 26 janvier 2023

Objet : Rapport d'évaluation DER-PUR230023001 - CDPF - Centre de droit privé fondamental

Réf. : RB/FF/ 2023-012

Rémi Barillon

Vice-Président Recherche,
formation doctorale et sciences
ouvertes

Cher Collègue,

Affaire suivie par :

Florian Fritsch
Responsable du département
Administration de la recherche
Tél : 03.68.85.15.19

florian.fritsch@unistra.fr

L'université de Strasbourg vous remercie ainsi que tous les membres du comité HCERES pour le travail d'expertise réalisé sur l'unité de recherche « Centre de droit privé fondamental » (CDPF - UR 1351).

Nous n'avons aucune observation de portée générale à formuler sur le rapport d'évaluation transmis.

Je vous prie d'agréer, Cher Collègue, l'expression de mes cordiales salutations.



Rémi Barillon

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

